

Arrêté du 23 mars 2006 fixant au titre de l'année 2006, la composition des jurys des concours pour le recrutement de techniciens supérieurs de la météorologieNOR : *EQUG0610828A*

Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 95-118 du 2 février 1995 relatif au statut particulier des techniciens supérieurs de la météorologie ;
Vu le décret n° 04-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 16 février 1995 fixant les modalités d'organisation et le programme des concours pour le recrutement de techniciens supérieurs de la météorologie ;
Vu l'arrêté du 16 décembre 2003 fixant les modalités d'organisation et de programme du concours interne pour le recrutement de techniciens supérieurs de la météorologie ;
Vu l'arrêté en date du 6 janvier 2006, autorisant au titre de l'année 2006 le recrutement de techniciens supérieurs de la météorologie, par voie de concours et au titre de la législation sur les emplois réservés,

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury du concours interne et emplois réservés militaires pour le recrutement de techniciens supérieurs de la météorologie (filiale exploitation), ouvert par arrêté du 6 janvier 2006 susvisé, est composé comme suit :

Président : M. Roques (Michel), ingénieur général des ponts et chaussées.

Vice-présidente : Mme Beau (Isabelle), ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Membres : M. Billard (Christophe), ingénieur en chef des ponts et chaussées ; M. Mouysset (Alain), professeur agrégé de mathématiques.

Article 3

En cas d'empêchement du président, Mme Beau (Isabelle), ingénieur en chef des ponts et chaussées, est désignée pour le remplacer.

Fait à Paris, le 23 mars 2006.

*Le ministre des transports, de l'équipement
du tourisme et de la mer,
Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur de la
recherche
et de l'animation scientifique et technique :
La sous-directrice des affaires
financières et internationales,
A. Desmarest-Parreil*